

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire n° 02 du 3 Rajeb 1433H correspondant au 24 mai 2012
relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat
au titre de l'année universitaire 2012-2013

La présente circulaire a pour objet de définir les règles générales applicables, en matière de préinscription et d'orientation, aux titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2012 – 2013.

L'accès à l'enseignement et la formation supérieurs est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

1. Préinscription, orientation et inscription

1.1 Conditions générales

L'orientation vers l'enseignement et la formation supérieurs obéit à un classement qui repose sur les trois paramètres suivants :

- les vœux exprimés par le titulaire du baccalauréat,
- la série et les résultats du baccalauréat : moyenne générale du baccalauréat, mention et la note des matières essentielles,
- les capacités d'accueil des établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

Pour participer au classement, certains domaines de formation, filières de formation, écoles préparatoires et classes préparatoires intégrées exigent une moyenne générale minimale au baccalauréat. Cette moyenne n'ouvre pas automatiquement droit à une inscription définitive.

Ce classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat. Des conditions complémentaires de préinscription sont exigées pour l'accès à certains domaines de formation, filières de formation, écoles préparatoires et classes préparatoires intégrées.

En plus des conditions précédentes, l'accès à certaines filières est subordonné, selon le cas, à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury.

La préinscription, l'orientation et le recours des nouveaux bacheliers se font exclusivement en ligne. Pour réaliser ces opérations, deux sites Internet sont mis à la disposition des nouveaux bacheliers:

<http://www.orientation.esi.dz>
<http://www.mesrs.dz>

Dans la suite du texte, la dénomination « sites internet dédiés » servira à désigner les deux sites internet ci-dessus mentionnés.

Pour permettre et faciliter l'accès à ces deux sites internet, une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers à partir des cyberespaces ouverts à cet effet au niveau des établissements universitaires.

1.2 Préinscription et orientation dans le système Licence - Master – Doctorat (LMD)

L'annexe 01 (pages 08 à 25) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les domaines de formation du système LMD.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation.

Colonne 2 : Domaines ou filières de formation,

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant le domaine ou la filière de formation.

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux domaines ou filières de formation.

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription. Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux domaines ou filières de formation.

1.3 Préinscription et orientation dans les domaines ou les filières à recrutement national

L'annexe 02 (pages 26 à 29) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les domaines ou les filières à recrutement national.

Colonne 1 : Code d'identification du domaine ou de la filière à recrutement national.

Colonne 2 : Intitulé du domaine ou de la filière à recrutement national.

Colonne 3 : Etablissement de formation assurant le domaine ou la filière à recrutement national.

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des domaines ou des filières à recrutement national.

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux domaines ou filières à recrutement national.

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux domaines ou filières à recrutement national.

1.4 Préinscription et orientation dans les écoles préparatoires et classes préparatoires intégrées

Au titre de la rentrée universitaire 2012–2013, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans l'une des écoles nationales supérieures : Ecole Nationale Polytechnique d'Alger, Ecole Nationale Polytechnique d'Oran (ex ENSET d'Oran), Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique, Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la métallurgie de Annaba, Ecole Nationale Supérieure d'Informatique, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Ecole Supérieure de Commerce, Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée doivent :

- Postuler à une préinscription en écoles préparatoires ou classes préparatoires intégrées,
- Etre sélectionné parmi les candidats aux écoles préparatoires ou classes préparatoires intégrées ;
- Avoir réussi au concours d'accès aux grandes écoles après deux années d'études préparatoires.

L'annexe 03 (pages 30 à 32) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles préparatoires ou les classes préparatoires intégrées.

Colonne 1 : Code d'identification de l'école préparatoire ou de la classe préparatoire intégrée.

Colonne 2 : L'école préparatoire ou la classe préparatoire intégrée.

Colonne 3 : Ecoles nationales supérieures relevant d'écoles préparatoires ou de classes préparatoires intégrées.

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles préparatoires ou classes préparatoires intégrées.

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux écoles préparatoires ou aux classes préparatoires intégrées.

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux écoles préparatoires et aux classes préparatoires intégrées.

1.5 Préinscription et orientation dans les Ecoles

L'annexe 04 (pages 33 à 39) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation.

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation.

Colonne 3 : Ecole assurant la filière de formation.

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles.

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation.

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles.

1.6 Préinscription et orientation dans le système classique

L'annexe 05 (pages 40 à 42) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières du système classique.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation.

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation.

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant la filière de formation.

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation.

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription. Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux filières de formation.

L'annexe 06 (page 43) fait état des codes des wilayas.

L'annexe 07 (page 44) présente le réseau des établissements universitaires.

2. Modalités de préinscription et d'orientation

2.1 Préinscription

Le titulaire du baccalauréat doit remplir, en ligne, une fiche de vœux disponible sur les sites Internet dédiés, dans le respect des règles générales définies dans les annexes 02, 04, 05 et 06.

Il doit y faire figurer par ordre décroissant, dans la limite des dix (10) choix possibles, les domaines de formation du système LMD et/ou les écoles préparatoires et/ou les classes préparatoires intégrées et/ou les domaines à recrutement national et/ou les filières à recrutement national et/ou les écoles et/ou les filières du système classique dans lesquels il souhaiterait s'inscrire.

Pour rappel, la fiche de vœux est transmise, **exclusivement par voie électronique**, à travers les sites Internet dédiés.

2.2 Traitement informatique

Le traitement national informatisé prendra en charge toutes les fiches de vœux des nouveaux bacheliers, saisies et transmises en ligne. Sur la base de la combinaison des trois paramètres de préinscription et d'orientation, ce traitement conduit à satisfaire chacun des nouveaux bacheliers dans l'un de ses dix choix.

Dans le cas particulier où aucun des dix choix n'a pu être satisfait, il est proposé au nouveau bachelier concerné une affectation dans un domaine de formation ou une filière de formation.

Les résultats du traitement national informatisé sont mis à la disposition des bacheliers sur les sites Internet dédiés.

En consultant l'un de ces sites, le bachelier prendra connaissance de son affectation. Il se présentera, alors, à l'établissement de son affectation, pour déposer son dossier d'inscription, s'acquitter de ses droits d'inscription, retirer les documents de confirmation de son inscription administrative et prendre connaissance de la programmation des enseignements.

3. Circonscriptions géographiques d'inscription

Le rattachement des circonscriptions géographiques d'inscription des nouveaux bacheliers dans les domaines de formation et filières de formation, tel que défini dans les annexes correspondantes, peut être modifié pour garantir une meilleure affectation des nouveaux bacheliers dans les établissements d'enseignement supérieur offrant plus de capacités d'accueil, d'encadrement et d'hébergement.

4. Recours

Les nouveaux bacheliers non satisfaits de leur affectation, peuvent introduire un recours exclusivement en ligne, dans le seul cas d'une affectation ne répondant à aucun des dix choix exprimés dans la fiche de vœux. Le recours, ainsi introduit, sera traité conformément aux conditions pédagogiques requises au titre l'année universitaire 2012-2013 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

Dans le cas où le bachelier, orienté vers une filière subordonnée à la réussite à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury, est déclaré non admis aux épreuves prévues à cet effet, il est réorienté vers l'un de ses autres choix mentionnés sur la fiche de vœux dans le respect des conditions pédagogiques requises au titre l'année universitaire 2012-2013 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.. Dans ce cas, l'établissement d'accueil, en première affectation, est tenu de mener toute la procédure de cette réorientation, dans le cadre des conférences régionales.

Pour permettre la réorientation des bacheliers non admis aux épreuves d'accès aux formations subordonnées à concours, test ou entretien devant un jury, les établissements concernés doivent transmettre aux bacheliers le résultat des différentes épreuves au plus tard 72 h avant la clôture des inscriptions définitives.

5. Calendrier des préinscriptions, inscriptions définitives et recours

La période des préinscriptions est fixée :

du 09 au 13 juillet 2012

La période de confirmation des préinscriptions est fixée :

du 14 au 15 juillet 2012

La période des affectations et des recours en ligne est fixée :

du 22 au 24 juillet 2012

La période de déroulement des concours, tests d'aptitude et entretien avec un jury pour les filières concernées est fixée :

du 23 au 26 juillet 2012

La période des inscriptions définitives est fixée :

du 26 au 30 juillet 2012

La date limite du **30 juillet 2012** clôture définitivement les inscriptions au titre de l'année universitaire 2012-2013. En conséquence, les chefs d'établissement d'enseignement supérieur sont tenus de transmettre les listes finales des nouveaux bacheliers inscrits définitivement dans leur établissement respectif au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au plus tard le **02 août 2012**, sur support électronique ou en ligne.

6. Cas particuliers

6.1 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Excellent »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Excellent» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant trois (3) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

6.2 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Très Bien »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Très Bien» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant cinq (5) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

6.3 Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2012,

Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2012, reconnu équivalent au baccalauréat algérien, sont soumis pour l'accès aux filières des sciences médicales, aux écoles préparatoires ou aux classes préparatoires intégrées, à l'école nationale supérieure de technologie, aux domaines et aux filières de formation à recrutement national, en plus de l'obligation de satisfaire à la moyenne minimale exigée pour l'accès à ces filières, à des conditions d'accès complémentaires qui seront fixées par voie de circulaire additive.

L'accès aux domaines ou aux autres filières de formation est soumis aux mêmes conditions pédagogiques d'inscription que celles applicables aux titulaires du baccalauréat algérien.

6.4 Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2012

Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2012 et n'ayant pris aucune inscription universitaire peuvent, au titre de l'année universitaire 2012-2013, déposer une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription géographique de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la note minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.

Il est demandé aux chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs et aux directeurs des œuvres universitaires de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la plus large diffusion, en direction des nouveaux bacheliers et de leurs parents, du contenu de la présente circulaire et de toute information relative aux cursus de formations supérieures, aux diplômes les sanctionnant et aux conditions d'accès aux œuvres universitaires.

J'attache la plus grande importance à l'application rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Sommaire des annexes

Tableaux	Domaines et filières de Formation	Pages
Annexe 01 : Points de Formation		08
I	Sciences et Technologies	10
II	Sciences de la Matière	12
III	Mathématiques et Informatique	13
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	14
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	15
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	16
VII	Droit et Sciences Politiques	17
VIII	Lettres et Langues Etrangères	19
IX	Sciences Humaines et Sociales	21
X	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	23
XI	Arts	23
XII	Langue et littérature Arabes	24
XIII	Langue et Culture Amazighes	25
Annexe 02 : Domaines ou filières à recrutement national		26
I	Sciences et Technologie	27
II	Sciences de la Matière	27
III	Mathématiques et Informatique	28
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	28
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	28
VI	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	29
VII	Sciences de la Nature et de la Vie (Système classique)	29
Annexe 03 : Ecoles préparatoires et classes préparatoires intégrées		30
Annexe 04 : Ecoles		33
I	Ecole Nationale Supérieure de Technologie	35
	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire	35
II	Ecoles Normales Supérieures (ENS et ENSET)	36
Annexe 05 : Filières de formation supérieure, système classique		40
Annexe 06 : Code des Wilayas		43
Annexe 07 : Réseau des établissements universitaires		44

NB : Codification des domaines et filières :

- spécification du domaine : D + deux chiffres, exemple : D01, D11, D12
- spécification de la filière : codification à trois chiffres, exemple : 012, 082, 093

ANNEXE 01

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

**Licence – Master – Doctorat
(LMD)**

DOMAINES DE FORMATION

Codes	Domaines et filières de Formation
D01	Sciences et Technologies 011 Technologie 012 Architecture et urbanisme 013 Mines 014 Génie électrique et informatique industrielle 015 Génie mécanique et productique 016 Génie industriel et maintenance
D02	Sciences de la Matière
D03	Mathématiques et Informatique
D04	Sciences de la Nature et de la Vie
D05	Sciences de la Terre et de l'Univers 051 Sciences de la Terre et de l'Univers 052 Gestion des Techniques Urbaines
D06	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales 061 Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales 062 Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales –Univ. Sciences Islamiques E.A.K
D07	Droit et Sciences Politiques 071 Droit 072 Sciences Politiques
D08	Lettres et Langues Etrangères 081 LL Allemandes 082 LL Anglaises 083 LL Espagnoles 084 LL Françaises 085 LL Italiennes 086 LL Russe
D09	Sciences Humaines et Sociales 091 Sciences Humaines 092 Sciences Humaines (Sciences de l'information et de la communication) – Univ Alger 3 093 Sciences Humaines – Univ des Sciences Islamiques E.A.K 094 Sciences Sociales 095 Sciences Islamiques 096 Sciences Islamiques -Univ des Sciences Islamiques E.A.K
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
D11	Arts 111 Arts – Univ. Djelfa 112 Arts – Univ. Médéa 113 Arts – Univ. Saida 114 Arts – Univ. Mostaganem 115 Arts – Univ. Sidi Bel Abbas 116 Arts – Univ. Tlemcen 117 Arts – Univ. Oran
D12	Langue et littérature Arabes 121 Langue et littérature Arabes 122 Langue et littérature Arabes - Univ des Sciences Islamiques E.A.K
D13	Langue et Culture Amazighes 131 Langue et Culture Amazighes – Univ. Bejaia 132 Langue et Culture Amazighes – Univ. Tizi Ouzou 133 Langue et Culture Amazighes – C Univ. Bouira

I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
011	Technologie	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Boumerdes - Univ. Bejaia - USTHB - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Chlef - Univ. Laghouat - Univ. Médéa - Univ. Djelfa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - Univ. Ghardaïa - Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Guelma - Univ. Jijel - Univ. Skikda - Univ. Ouargla - Univ. M'Sila - Univ. Tebessa - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Oued - Univ. Souk Ahras - Univ. Khenchela - USTO (Oran) - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Tiaret - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Mascara - Univ. Saida -C. Univ. Ain Témouchent -C. Univ. Relizane -C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. El Bayadh 	<ul style="list-style-type: none"> 09,42 35 06 16 15 02 03 26 17 44 10 11,47 25,43 23,36 19 05 07 24 18 21 30,33 28 12 04 34 39 41 40 31 31 22 13 27 14 01 08,37 29 20 46 48 38 45 32 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>

I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
012	Architecture et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Béjaïa - Univ. Chlef - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Laghouat - Univ. Annaba - Univ. Biskra - Univ. Batna - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Tebessa - Univ. Guelma - U.S.T.O. (Oran) - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Béchar 	09,11,16,26,42 06,10 02,44 15,35 03,17,47 21,23, 36 07,30,33,39 05,25 18,43 19,28,34 04 ,40 12 24,41 14,20,22,29,31,38 13,46 27,48 01,08,32,37,45	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
013	Mines	- Univ. Béjaïa	Toutes les wilayas	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
014	Génie électrique et informatique industrielle				
015	Génie mécanique et productique	- Univ. Tiaret (Ksar Chellala)			
016	Génie industriel et maintenance				

II DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA MATIERE : D02

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D02	Sciences de la Matière	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Boumerdes - Univ. Bejaia - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Chlef - Univ. Laghouat - Univ. Médéa - Univ. Djelfa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Guelma - Univ. Jijel - Univ. Skikda - Univ. Ouargla - Univ M'Sila - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Tebessa - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Oued - Univ. Souk Ahras - Univ. Khenchela - USTO (Oran) - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Tiaret - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Mascara - Univ. Saida - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 09,42 16,35 06 15 02 03,47 26 17 44 10 11 25,43 23,36 19 05 07 24 18 21 30,33 28 04 12 34 39 41 40 31 31 22 13 27 14 01 08,37,45 29 20,32 38 46 48 	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>

III. DOMAINE DE FORMATION MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE : D03

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D03	Mathématiques et Informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Boumerdes - Univ. Bejaia - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Chlef - Univ. Laghouat - Univ. Médéa - Univ. Djelfa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Guelma - Univ. Jijel - Univ. Skikda - Univ. Ouargla - Univ. M'Sila - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Tebessa - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Oued - Univ. Souk Ahras - Univ. Khenchela - Univ. El Tarf - C. Univ. Mila - USTO (Oran) - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Tiaret - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Mascara - Univ. Saida - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 09,11,42 10, 16, 33,35 06 15 02 03 26 17 44 47 23 19 05 07 24 18 21 30 28 04,25 12 34 39 41 40 36 43 31 31 22 13 27 14,38 01 08,37 29 20,32 45 46 48 	<p>Priorité 01 . Mathématiques . Techniques Mathématiques</p> <p>Priorité 02 . Sciences Expérimentales</p>	<p>Priorité 1 et 2 Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Pour la Priorité 2 Condition complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths + Phys) /2 doit être supérieure ou égale à 12/20</p>

IV. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE : D04

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D04	Sciences de la Nature et de la Vie	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Bejaia - Univ. Boumerdes - Univ. Chlef - USTHB - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Laghouat - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Ghardaia - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Skikda - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Tebessa - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. El Oued - C. Univ. Mila - USTO (Oran) - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Tiaret - Univ. Mascara - Univ. Béchchar - Univ. Saida - C. Univ. Relizane - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Naama 	<ul style="list-style-type: none"> 09,42 06 33,35 02 11,16 15 03 17 26 47 44 10 25 23 24 18 19 05 07 21 28 30 12 04 34 36 40 41 39 43 31 31,46 22 13 27 14,38 29 01,08,37 20 48 32 45 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>

V. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS : D05

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
051	Sciences de la Terre et de l'Univers	<ul style="list-style-type: none"> - USTHB - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Djelfa - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Jijel - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Ouargla - Univ. M'Sila - Univ. Sétif 1 - Univ. Guelma - Univ. Tebessa - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Tlemcen - Univ. Oran - Univ. Mascara - Univ. Tiaret - Univ. Sidi Bel Abbas - C. Univ. Tindouf 	<ul style="list-style-type: none"> 16,33,47 15,35 03,17 02,09,26,42,44 11 21,25 23,36 18,43 05,39 07 30 28 06,10,19,34 24 12,40,41 04 13,45,46 20,27,31,32,38 29,48 14 22 01,08,37 	<ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques 	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
052	Gestion des Techniques Urbaines	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Biskra 	<ul style="list-style-type: none"> 02,03,09,11,15,16,25,26,35,42,46,48 01,06,08,10,13,14,17,20,22,27,28,29,31,32,34,37,44 04,05 ,12,18,19,21,23,24,36,40,41,43 07,30,33,38,39,45,47 		

VI. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES : D06

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
061	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Alger 3 - Univ Bejaia - Univ. Chlef - Univ. Laghouat - Univ. Boumerdes - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Bouira - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Constantine 2 - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Jijel - Univ. Skikda - Univ. M'Sila - Univ. Tebessa - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. El Oued - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - C. Univ. Mila - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Mostaganem - Univ. Oran - Univ. Adrar - Univ. Mascara - Univ. Saida - Univ. Sidi bel Abbes - Univ. Béchar - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane - C. Univ. Tindouf - C. Univ. El Bayadh 	<ul style="list-style-type: none"> 09 16 06 02 03 33,35 17 26 15 10 44 47 11 42 25 23 19 05 07 24 30 18 21 28 12 04 40 41 39 34 36 43 13 14 27 31 01 29 20 22 08,45 46 38 48 37 32 	<p>Priorité 01 . Gestion et Economie</p> <p>Priorité 02 . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
062	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Sci Islamiques E.A.K	25		

VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
071	Droit	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Alger 1 - Univ Béjaïa - Univ. Boumerdes - Univ. Chlef - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Laghouat - Univ. Médéa - Univ. Djelfa - Univ. Ghardaïa - Univ. Bouira - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Constantine 1 - Univ. Guelma - Univ. Biskra - Univ. Batna - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. Ouargla - Univ. Skikda - Univ. M'Sila - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Oum el Bouaghi - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. El Oued - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. Mostaganem - Univ. Tlemcen - Univ. Oran - Univ. Béchar - Univ. Saida - Univ. Tiaret - Univ. Adrar - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mascara - C. Univ. Relizane - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Ain Temouchent 	<ul style="list-style-type: none"> 09,42 16,33 06 35 02 15 03 26 17 47 10 44 11 25,43 24 07 05 19 23 30 21 28 12 18 04 40 41 39 34 36 27 13 31 08 20 14 01 22 29 48 38 45 32 37 46 	<p>Priorité 01</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02</p> <ul style="list-style-type: none"> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>

VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
072	Sciences Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Alger 3 - Univ. Chlef - Univ. Boumerdes - Univ. Blida - Univ. Djelfa - Univ. Laghouat - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Khemis Miliana - Univ. Guelma - Univ. Annaba - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Constantine 3 - Univ. Ouargla - Univ. Tébessa - Univ. Jijel - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. M'Sila - Univ. Skikda - Univ. Khenchela - Univ. El Oued - Univ. Mostaganem - Univ. Oran - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Bechar - Univ. Mascara - Univ. Saida 	<ul style="list-style-type: none"> 06,11,16,33 02,26 10,35 09,42 17 03,47 15 44 24 23,36,41 05 07 25,43 30 12 18 04 19,28,34 21 40 39 27,38 31 13,46 22 01,08,37,45 14,29,48 20,32 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription	
081	LL Allemandes	- Univ. Alger 2 - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbès	02,03,06,09,10,11,15,16, 17,26,33,35,42,44,47 01,14,18,19,20,27,29,31, 32,37,38,45,46,48 04,05,07,08,12,13,21,22, 23,24,25,28,30,34,36,39, 40,41,43	<p>Priorité 01 : . Langues Etrangères</p> <p>Priorité 02 : . Lettres et Philosophie</p> <p>Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat	
082	LL anglaises	- Univ. Alger 2 - Univ. Boumerdes - Univ. Bejaia - Univ. Blida - Univ. Chlef - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Laghouat - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. Constantine 1 - Univ. Sétif 2 - Univ. Biskra - Univ. Jijel - Univ. Skikda - Univ. Ouargla - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. El Oued - Univ. El Tarf - Univ. Khenchela - Univ. Mostaganem - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Tlemcen - Univ. Saida - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Mascara - C. Univ Naama - C. Univ Ain Temouchent	16 10,35 06,11,33 09,17,26,42,44 02 15 03 12,23 24,41 28,34 25,43 19 07 18 21 30,47 04 05 39 36 40 14,27,38,48 31 22 13 20,32 01 08,37 29 45 46		<p>Priorité 01 : . Langues Etrangères</p> <p>Priorité 02 : . Lettres et Philosophie</p> <p>Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Pour participer au classement, la note d'anglais doit être supérieure ou égale à 11/20
083	LL Espagnoles	- Univ. Alger 2 - Univ. Oran - Univ. Mostaganem - Univ. Tlemcen	02,03,06,09,10,11,15,16, 17,26,33,35,42,44,47 14,18,19,20,22,29,31,32, 37,38,45,48, 04,05,07,12,21,23,24,25, 27,28,30,34,36,39,40,41, 43 01,08,13,46			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
084	LL françaises	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Bejaia - Univ. Blida - Univ. Boumerdes - Univ. Alger 2 - Univ. Chlef - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Médéa - Univ. Djelfa - Univ. Laghouat - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - Univ. Bouira - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Constantine 1 - Univ. Guelma - Univ. Batna - Univ. Sétif 2 - Univ. Biskra - Univ. Skikda - Univ. Jijel - Univ. Ouargla - Univ. Tebessa - Univ. Souk Ahras - Univ. Khenchela - Univ. El Oued - Univ. El Tarf - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Oran - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tiaret - Univ. Bechar - C. Univ. Relizane - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Naama 	<ul style="list-style-type: none"> 06 09,42 35 16,33 02 15 26 17 03 44 47 10 11 23 28 04 25,43 24 05 19 07 21 18 30 12 41 40 39 36 34 31,38 13 27 29 20,32 22 14 01,08,37 48 46 45 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie <p>Priorité 03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Pour participer au classement, la note de français doit être supérieure ou égale à 11/20</p>
085	LL Italiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Alger 2 - Univ. Blida - Univ. Annaba 	<ul style="list-style-type: none"> 02,03,06,10,11,15,16,17,26,33,35,44,47 01,08,09,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,42,45,46,48 04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43 		<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
086	LL Russe	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Alger 2 - Univ. Oran 	<ul style="list-style-type: none"> 03,04,05,06,07,09,10,11,12,15,16,17,18,19,21,24,28,33,34,35,36,40,41,42,43 01,02,08,13,14,20,22,23,25,26,27,29,30,31,32,37,38,39,44,45,46,47,48 		

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
091	Sciences Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Alger 2 - Univ. Chlef - Univ. Djelfa - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Médéa - Univ. Laghouat - Univ. Blida - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - Univ. Bouira - C. Univ. Tipaza - Univ. Annaba - Univ. Constantine 2 - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. Batna - Univ. Skikda - Univ. Biskra - Univ. Sétif 2 - Univ. Tebessa - Univ. Ouargla - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Jijel - Univ. Souk Ahras - Univ. Khenchela - Univ. El Oued - Univ. Adrar - Univ. Mostaganem - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tlemcen - Univ. Mascara - Univ. Saida - Univ. Béchar - Univ. Oran - Univ. Tiaret - C. Univ. El Bayadh 	<ul style="list-style-type: none"> 16,33 02,35 17 15 26 03 09 06,44 47 10 42 23,36 25,43 24 28,34 05 21 07 19 12 30 04 18 41 40 39 01,11 27,48 22 13,46 29 20 08,37,45 31 14,38 32 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
092	Sciences Humaines (Sciences de l'information et de la communication)	- Univ. Alger 3	16,33		
093	Sciences Humaines	- Univ. Sci. Islamiques EAK	25		

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
094	Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Alger 2 - Univ. Blida - Univ Bejaia - Univ. Laghouat - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Djelfa - Univ. Chlef - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Annaba - Univ. Constantine 2 - Univ. Biskra - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. Skikda - Univ. Batna - Univ. Jijel - Univ. Ouargla - Univ. Sétif 2 - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Tebessa - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Khenchela - Univ. El Oued - Univ. Souk Ahras - Univ. El Tarf - Univ. Mostaganem - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Tlemcen - Univ. Oran - Univ. Mascara - Univ. Saida - Univ. Béchar - Univ. Tiaret - Univ. Adrar - C. Univ. Relizane 	<ul style="list-style-type: none"> 16 09 06 03 15,35 17 02 26 44 10 47 11,33 42 23 25,43 07 24 28 21 05 18 30 19 04 12 34 40 39 41 36 27 22 13 31,46 29 20,32 08,37,45 14,38 01 48 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
095	Sciences Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Alger 1 - Univ. Laghouat - Univ. Ghardaïa - Univ. Batna - Univ. El Oued - Univ. Tlemcen - Univ. Adrar - Univ. Oran 	<ul style="list-style-type: none"> 09,10,15,16,35,42 03,17,26 47 04,05,06,12,18,19,21,23,24,25,28,34,36,40,41,43 07,30,39 02,13,14,22,38,44,46,48 01,08,11,32,33,37,45 20,27,29,31 		
096	Sciences Islamiques	- Univ. Sci Islamiques E.A.K.	Toutes les Wilayas		

X. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : D10

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives *	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Boumerdes - Univ. Béjaïa - Univ. Chlef - Univ. Alger 3 - Univ. Laghouat - Univ. Djelfa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - Univ. Annaba - Univ. Biskra - Univ. Batna - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Souk Ahras - USTO (Oran) - Univ. Mostaganem - C. Univ. Tissemsilt 	<ul style="list-style-type: none"> 15,35 06 02 11,16,33 03,47 17 09,26,42,44 10 21,23,24,36 07,39 05,40,43 19,28,34 30 04,18,25 12,41 01,08,13,20,22,31,32,37 27,29,45,46,48 14,38 	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat ^(*)

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un test d'aptitude organisé par l'établissement concerné.

XI. DOMAINE DE FORMATION ARTS : D11

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
111	- Arts plastiques - Arts dramatiques	- Univ. Djelfa	Toutes les Wilayas	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
112	- Conservation du patrimoine	- Univ. Médéa			
113	- Arts du spectacle	- Univ. Saida			
114	- Arts du spectacle - Arts plastiques - Musique	- Univ. Mostaganem			
115	- Arts du cinéma	- Univ. Sidi Bel Abbes			
116	- Arts plastiques - Arts du spectacle	- Univ. Tlemcen			
117	- Etudes Théâtrales	- Univ. Oran			

XII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES : D12

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
121	Langue et Littérature Arabes	<ul style="list-style-type: none"> - Univ. Blida - Univ. Alger 2 - Univ. Bejaia - Univ. Boumerdes - Univ. Chlef - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Laghouat - Univ. Ghardaïa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. M'Sila - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Jijel - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Tebessa - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Oued - Univ. El Tarf - C. Univ. Mila - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran - Univ. Adrar - Univ. Saida - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Tiaret - Univ. Bechar - Univ. Mascara - C. Univ. Relizane - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Tindouf 	<ul style="list-style-type: none"> 09,42 16,33 06 35 02 17 26 15 03 47 44 10 11 25 23 05 07 28 19 21 18 04 12 24 30 40 41 34 39 36 43 22 31 01 20,32 13 27 14 08 29 48 38 45 46 37 	<p>Priorité 01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <p>Priorité 02 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>
122	Langue et Littérature Arabes	- Univ. Sci Islamiques E.A.K.	25		

XIII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES : D13

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
131	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bejaia	04,05,06,07,12,18,19,21,23,24,25,30,33,34,36,39,40,41,43	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
132	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Tizi Ouzou	02,08,09,13,15,16,20,22,27,29,31,35,37,42,45,46,48		
133	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bouira	01,03,10,11,14,17,26,28,32,38,44,47		

ANNEXE 02

**Domaines ou Filières de formation
à recrutement national**

**Points de formation et
conditions pédagogiques d'inscription**

DOMAINES OU FILIERES DE FORMATION A RECRUTEMENT NATIONAL

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription	
F01	Architecture et urbanisme	- Univ. Constantine 3	Recrutement national	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20	
F02	Mines	- Univ. Tebessa		<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat	
F03	Hydrocarbures et Chimie	- Univ. Boumerdes		Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths + Phys) /2 doit être supérieure ou égale à: - pour les filières F03 et F04 : à 14/20 - pour les filières F05 à F21 : à 12/20
F04	Génie Electrique et Electronique *	- Univ. Boumerdes				
F05	Aéronautique	- Univ. Blida				
F06	Génie maritime	- USTO				
F07	Génie de l'eau	- USTO				
F08	Génie électrique	- Univ. Sidi Bel Abbes				
F09	Mécanique et énergétique	- Univ. Sidi Bel Abbes				
F10	Travaux publics	- Univ. Sidi Bel Abbes				
F11	Génie Biomédical	- Univ. Tlemcen				
F12	Génie productique	- Univ. Tlemcen				
F13	Optique et mécanique de précision	- Univ. Sétif 1				
F14	Génie des polymères	- Univ. Sétif 1				
F15	Hydraulique	- Univ. Biskra				
F16	Hydrocarbures	- Univ. Ouargla				
F17	Industries pétrochimiques	- Univ. Skikda				
F18	Maintenance et sécurité industrielle	- Univ. Oran				
F19	Hydraulique	- Univ. Bejaia				
F20	Hygiène et Sécurité Industrielle	- Univ. Batna				
F21	Ingénierie des transports	- Univ. Constantine 1				

* Enseignement en langue anglaise

II. Sciences de la Matière

Code	Domaine de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
K01	Sciences de la Matière (*)	- U.S.T.H.B	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths +Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) Pour plus de détails sur les filières et spécialités enseignées dans le domaine, il faut se reporter au Guide de l'Etudiant et au site Web de l'établissement.

III.1 Mathématiques et Informatique

Code	Domaine de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
L01	Mathématiques Informatique(*)	- U.S.T.H.B.	Recrutement National	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths +Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 13/20
L02	Mathématiques Informatique(*)	- Univ. Constantine 2			

(*)Pour plus de détails sur les filières et spécialités enseignées dans le domaine, il faut se reporter au Guide de l'Etudiant et au site Web de l'établissement.

III.2 Mathématiques et Informatique

Code	Filière de formation	Etablissement de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
M01	Mathématiques appliquées	- Univ. Bejaia	Recrutement National	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths +Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 13/20

IV. Sciences de la Nature et de la Vie

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
N01	Nutrition et sciences alimentaires	- Univ. Chlef	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
N02	Agronomie	- Univ. Biskra			
N03	Ecologie et environnement	- Univ. Khenchela			
N04	Agronomie	- Univ. Mostaganem			
N05	Foresterie	- Univ. Tlemcen			
N06	Agronomie	- Univ. Ouargla			
N07	Sciences infirmières	- Univ Bejaia			
N08	Sciences infirmières	- Univ. Mostaganem			

V. Sciences de la Terre et de l'Univers

Code	Filière de formation	Etablissement de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
P01	Géologie et environnement	- Univ. Annaba	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20

VI. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Code	Domaine de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
R01	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (*)	- Univ. Constantine 2	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat (**) Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) Pour plus de détails sur les filières et spécialités enseignées dans le domaine, il faut se reporter au Guide de l'Etudiant et au site Web de l'établissement.

(**) L'inscription définitive sera prononcée après un test d'aptitude organisé par l'établissement concerné..

VII. Sciences de la Nature et de la Vie (Système classique)

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
S01	Nutrition et technologie Agro-Alimentaires	- Univ. Constantine	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
S02	Sciences vétérinaires	- Univ. Constantine			
S03	Sciences Vétérinaires	- Univ. Batna			
S04	Sciences Agronomiques	- Univ. Batna			

ANNEXE 03

**Ecoles Préparatoires et
Classes préparatoires intégrées**

**Points de formation et
conditions pédagogiques d'inscription**

POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

I. Ecoles Préparatoires en Sciences et Technique

Code	Ecoles Préparatoires	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
EP1	Ecole Préparatoire ST - Alger	- Ecole Nationale Polytechnique d' Alger - Ecole Nationale Polytechnique d' Oran - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie (Annaba)	Recrutement national	. <u>Priorité 01</u> . Mathématiques .Techniques Mathématiques . <u>Priorité 02</u> .Sciences Expérimentales	<p style="text-align: center;"><u>Priorité 01 et 02</u></p> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths+Phys)/2, doit être : <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20 <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20
	Ecole Préparatoire ST - Annaba				
	Ecole Préparatoire ST - Tlemcen				
	Ecole Préparatoire ST - Oran				

II. Ecoles Préparatoires en Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion

Code	Ecoles Préparatoirese	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
EP2	Ecole Préparatoire SECSG – Draria - Alger	- Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Ecole Supérieure de Commerce - Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d' Economie Appliquée	Recrutement national	. <u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Gestion et Economie . <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la note de Mathématiques doit être supérieure ou égale à 12/20
	Ecole Préparatoire SECSG – Constantine				
	Ecole Préparatoire SECSG – Annaba				
	Ecole Préparatoire SECSG – Tlemcen				
	Ecole Préparatoire SECSG – Oran				

III. Classe Préparatoire Intégrée en Architecture

Code	Classe Préparatoire Intégrée	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
CP1	Classe Préparatoire Intégrée - E.P.A.U	- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme	Recrutement national	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale doit être supérieure ou égale à 14/20

VI. Classe Préparatoire Intégrée en Informatique

Code	Classe Préparatoire Intégrée	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
CP2	Classe Préparatoire Intégrée - E.N.S.I	- Ecole Nationale Supérieure d'Informatique	Recrutement national	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	<u>Priorité 01 et 02</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths+Phys)/2 doit être : <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20 <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20

ANNEXE 04

Ecoles

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

ECOLES

Tableaux	Ecole	Codes
I	Ecole Nationale Supérieure de Technologie	EC1
	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire	EC2
	Ecole Nationale Supérieure Agronomique	EC3
	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	EC4
II	Ecoles Normales Supérieures (ENS-ENSET)	400-418

I.1. ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE ET ECOLE NATIONALE SUPERIEURE VETERINAIRE

I.2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
EC 1	Technologie	- Ecole Nationale Supérieure de Technologie	Recrutement national	<p><u>Priorité 01</u> .Mathématiques, . Techniques Mathématiques,</p> <p><u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales</p>	<p><u>Priorité 01 et 02</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Condition Complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths+Phys)/2 doit être :</p> <p><u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20</p> <p><u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20</p>
EC2	Sciences Vétérinaires	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire (E.N.S.V.) El – Harrach -Alger	Recrutement national	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p>
EC3	Agronomie	Ecole Nationale Supérieure Agronomique (E.N.S.A.) El - Harrach. -Alger	Recrutement national	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat.</p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
EC4	Sciences de la Mer	- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l' Aménagement du Littoral – Dely Brahim - Alger	Recrutement national	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Condition complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20</p>

II. ECOLES NORMALES SUPERIEURES ET ECOLES NORMALES d'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

II. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
400	M.E.P. Arabe
401	M.E.P. Français
402	P.E.M. en Langue et Littérature Arabes
403	P.E.M. en Langue Française
404	P.E.M. en Langue Anglaise
405	P.E.M. en Histoire - Géographie
406	P.E.M. en Musique
407	P.E.M. en Sciences Naturelles
408	P.E.M. en Sciences Exactes
409	P.E.M. en Informatique
410	P.E.S. en Langue et Littérature Arabes
411	P.E.S. en Langue Française
412	P.E.S. en Langue Anglaise
413	P.E.S. en Histoire – Géographie
414	P.E.S. en Philosophie
415	P.E.S. en Musique
416	P.E.S. en Sciences Naturelles
417	P.E.S. en Sciences Exactes
418	P.E.S. en Informatique

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
400	Arabe (*) (M.E.P)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat	04,05,07,12,18,19,21,23, 24,25,28,30,34,36,39,40, 41,43 06,09,10,11,15,16,17, 26,33,35, 42 01,02,03,08,13,14,20,22, 27,29,31,32,37,38,44,45, 46,47,48	Priorité 01 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de langue principale de la filière choisie
401	Français (*) (M.E.P)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat	04,05,07,12,18,19,21,23, 24,25,28,30,34,36,39,40, 41,43 06,09,10,11,15,16,17, 26,33,35, 42 01,02,03,08,13,14,20,22, 27,29,31,32,37,38,44,45, 46,47,48	Priorité 02 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères	
402	Langue et Littérature Arabes(*) (P.E.M)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Bouzaréah	04,05,06,07,08,12,18,19, 21,23,24,25,28,30,33,34, 36,39,40,41,43 01,02,03,09,10,11,13,14, 15,16,17,20,22,26,27,29, 31,32,35,37,38,42,44,45, 46,47,48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
403	Langue Française(*) (P.E.M)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat	04,05,07,12,18,19,21,23, 24,25,30,34,36,39,40,41, 43 02,06,09,10,13,15,16,27, 31,33,35,42,44,45,46,48 01,03,08,11,14,17,20,22, 26,28,29,32,37,38,47		
404	Langue Anglaise(*) (P.E.M)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Bouzaréah	04,05,06,07,08,11,12,18, 19,21,23,24,25,28,30,33, 34,36,39,40,41,43 01,02,03,09,10,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,31, 32,35,37,38,42,44,45,46, 47,48		
405	Histoire- Géographie(*) (P.E.M)				
406	Musique(*) (P.E.M)	- E.N.S Kouba	Recrutement national	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
407	Sciences Naturelles ^(*) (P.E.M)	- E.N.S Kouba - E.N.S. Laghouat	01,02,04,05,06,07,08,09,10,12,13,14,15,16,18,19,20,21,22,23,24,25,27,29,30,31,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,48 03,11,17,26,28,32,47	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Condition complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
408	Sciences Exactes ^(*) (P.E.M)	- E.N.S Kouba - E.N.S. Laghouat - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine	01,02,06,08,09,10,15,16,20,33,35,37,42,44 03,11,14,17,26,28,32,38,45,47 12,13,21,22,27,29,31,36,46,48 04,05,07,18,19,23,24,25,30,34,39,40,41,43	Priorité 01: . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02: . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Condition complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
409	Informatique ^(*) (P.E.M)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Kouba	04,05,07,08,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43 01,02,03,06,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,33,35,37,38,42,44,45,46,47,48		
410	Langue et Littérature Arabes ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Constantine -E.N.S. Bouzaréah	04,05,06,07,08,12,18,19,21,23,24,25,28,30,33,34,36,39,40,41,43 01,02,03,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,35,37,38,42,44,45,46,47,48		
411	Langue Française ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat	04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,30,34,36,39,40,41,43 02,06,09,10,13,15,16,27,31,33,35,42,44,45,46,48 01,03,08,11,14,17,20,22,26,28,29,32,37,38,47	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
412	Langue Anglaise ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Constantine -E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat	04,05,06,07,08,12,18,19,21,23,24,25,30,33,34,36,39,40,41,43 01,02,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,37,38,42,44,45,46,48 03,11,17,26,28,32,47		

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
413	Histoire Géographie ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Constantine -E.N.S. Bouzaréah	04,05,06,07,08,12,18,19,21,23,24,25,28,30,33,34,36,39,40,41,43 01,02,03,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,35,37,38,42,44,45,46,47,48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
414	Philosophie ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Constantine -E.N.S. Bouzaréah	01,04,05,06,07,08,12,18,19,21,23,24,25,28,30,31,33,34,36,39,40,41,43 02,03,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,32,35,37,38,42,44,45,46,47,48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
415	Musique ^(*) (P.E.S)	E.N.S Kouba	Recrutement national	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
416	Sciences Naturelles ^(*) (P.E.S)	- E.N.S Kouba - E.N.S. Laghouat	01,02,04,05,06,07,08,09,10,12,13,14,15,16,18,19,20,21,22,23,24,25,27,29,30,31,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,48 03,11,17,26,28,32,47	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Condition complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
417	Sciences Exactes ^(*) (P.E.S.)	- E.N.S Kouba - E.N.S. Laghouat - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine	01,02,06,08,09,10,15,16,20,33,35,37,42,44 03,11,14,17,26,28,32,38,45,47 12,13,21,22,27,29,31,36,46,48 04,05,07,18,19,23,24,25,30,34,39,40,41,43	Priorité 01: . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02: . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Condition complémentaire : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
418	Informatique ^(*) (P.E.S.)	- E.N.S. Constantine - E.N.S. Kouba	04,05,07,08,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43 01,02,03,06,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,33,35,37,38,42,44,45,46,47,48	Priorité 01: . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02: . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

ANNEXE 05

Filières de formation supérieure Système Classique

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
700	Docteur en médecine
701	Docteur en pharmacie
702	Docteur en médecine dentaire
703	Docteur vétérinaire

I. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
700	Docteur en médecine (*)	- Univ. Alger 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Blida - Univ. Bejaia - Univ. Constantine 3 - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem	11,16,33,47 10,15,35 03,09,17,26,42,44 06 04,12,18,25 21,23,24,36,41 19,28,34,43 05,07,30,39,40 02,31,37,38,48 14,20,22,29,32, 01,08,13,45,46 27	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20</p>
701	Docteur en pharmacie(*)	- Univ. Alger 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Blida - Univ. Constantine 3 - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Batna - Univ. Oran - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tlemcen	11,16,33,47 10,15,35 03,09,17,26,42,44 04,12,18,25 21,23,24,36,41 06,19,28,34,43 05,07,30,39,40 02,27,31,37,38,48 14,20,22,29,32 01,08,13,45,46		
702	Docteur en médecine dentaire (*)	- Univ. Alger 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Blida - Univ. Constantine 3 - Univ. Annaba - Univ. Sétif 1 - Univ. Oran - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbes	11,16,33,47 10,15,35 03,09,17,26,42,44 04,12,18,21,25,43 23,24,30,36,39,40,41 05,06,07,19,28,34 02,27,31,37,38,48 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32		
703	Docteur vétérinaire	- Univ. Blida - Univ. El Tarf - Univ. Souk Ahras - Univ. Tiaret	02,03,06,09,10,11 ,15,16, 17,26,33,35,42,44,47 05,07,18,19,21,23,25,28, 30,34,36,39,43 04,12,24,40,41 01,08,13,14,20,22,27,29, 31,32, 37,38,45,46,48	<ul style="list-style-type: none"> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales 	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p>

(*) Pour assurer une meilleure répartition des nouveaux bacheliers, certains rattachements de circonscriptions géographiques peuvent être modifiés.

ANNEXE 06

Code des Wilayas

Région Ouest

Wilayas	Code
ADRAR	01
BECHAR	08
TLEMCEM	13
TIARET	14
SAIDA	20
SIDI BEL ABBES	22
MOSTAGANEM	27
MASCARA	29
ORAN	31
EL BAYADH	32
TINDOUF	37
TISSEMSILT	38
NAAMA	45
AIN TEMOUCHENT	46
RELIZANE	48

Région Centre

Wilayas	Code
CHLEF	02
LAGHOUAT	03
BEJAIA	06
BLIDA	09
BOUIRA	10
TAMANGHASET	11
TIZI OUZOU	15
ALGER	16
DJELFA	17
MEDEA	26
ILLIZI	33
BOUMERDES	35
TIPAZA	42
AIN DEFLA	44
GHARDAIA	47

Région Est

Wilayas	Code
OUM EL BOUAGHI	04
BATNA	05
BISKRA	07
TEBESSA	12
JIJEL	18
SETIF	19
SKIKDA	21
ANNABA	23
GUELMA	24
CONSTANTINE	25
M'SILA	28
OUARGLA	30
BORDJ BOU ARRERIDJ	34
EL TARF	36
EL OUED	39
KHENCHELA	40
SOUK AHRAS	41
MILA	43

ANNEXE 07

Réseau des Etablissements universitaires

Liste des Etablissements de l'Enseignement Supérieur 46 Universités + l'Université de la Formation Continue

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1 - Université d'Adrar | 25 - Université de Khenchela |
| 2 - Université d'Alger 1 | 26 - Université de Laghouat |
| 3 - Université d'Alger 2 | 27 - Université de Mascara |
| 4 - Université d'Alger 3 | 28 - Université de Médéa |
| 5 - Université de Annaba | 29 - Université de Mostaganem |
| 6 - Université de Batna | 30 - Université de M'Sila |
| 7 - Université de Béchar | 31 - Université d'Oran |
| 8 - Université de Bejaia | 32 - Université de Ouargla |
| 9 - Université de Biskra | 33 - Université d'Oum El Bouaghi |
| 10 - Université de Blida | 34 - Université de Saida |
| 11 - Université de Bordj Bou Arreridj | 35 - Université des Sciences Islamiques EAK |
| 12 - Université de Bouira | 36 - Université de Sétif 1 |
| 13 - Université de Boumerdes | 37 - Université de Sétif 2 |
| 14 - Université de Chlef | 38 - Université de Sidi Bel Abbes |
| 15 - Université de Constantine 1 | 39 - Université de Skikda |
| 16 - Université de Constantine 2 | 40 - Université de Souk Ahras |
| 17 - Université de Constantine 3 | 41 - Université de Tebessa |
| 18 - Université de Djelfa | 42 - Université de Tiaret |
| 19 - Université d'El Oued | 43 - Université de Tizi Ouzou |
| 20 - Université d'El Tarf | 44 - Université de Tlemcen |
| 21 - Université de Ghardaïa | 45 - U.S.T.H.B |
| 22 - Université de Guelma | 46 - U.S.T.O |
| 23 - Université de Jijel | + Université de la formation continue (UFC). |
| 24 - Université de Khemis Miliana | |

10 Centres Universitaires

- | | |
|--|--|
| 1 - Centre Universitaire de Ain Temouchent | 6 - Centre Universitaire de Relizane |
| 2 - Centre Universitaire d'El Bayadh | 7 - Centre Universitaire de Tamanghasset |
| 3 - Centre Universitaire d'Illizi | 8 - Centre Universitaire de Tipaza |
| 4 - Centre Universitaire de Mila | 9 - Centre Universitaire de Tissemsilt |
| 5 - Centre Universitaire de Naama | 10 - Centre Universitaire de Tindouf |

34 Ecoles hors université

10 Ecoles Préparatoires :

- | | |
|---|---|
| 1 - Ecole Préparatoire en SECSG - Alger | 6 - Ecole Préparatoire en SNV |
| 2 - Ecole Préparatoire en SECSG - Constantine | 7 - Ecole Préparatoire en ST d'Alger |
| 3 - Ecole Préparatoire en SECSG - Annaba | 8 - Ecole Préparatoire en ST de Annaba |
| 4 - Ecole Préparatoire en SECSG - Tlemcen | 9 - Ecole Préparatoire en ST de Tlemcen |
| 5 - Ecole Préparatoire en SECSG - Oran | 10 - Ecole Préparatoire en ST d'Oran |

5 Ecoles Normales :

- | | |
|---|---|
| 1 - Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah | 4 - Ecole Normale Supérieure de Laghouat |
| 2 - Ecole Normale Supérieure de Constantine | 5 - Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de Skikda |
| 3 - Ecole Normale Supérieure de Kouba | |

19 Ecoles Nationales Supérieures:

- | | |
|--|--|
| 1 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales | 10 - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie |
| 2 - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger | 11 - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine |
| 3 - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran | 12 - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral |
| 4 - Ecole Nationale Supérieure Agronomique | 13 - Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques |
| 5 - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine | 14 - Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée |
| 6 - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique | 15 - Ecole Nationale Supérieure de Technologie |
| 7 - Ecole Nationale Supérieure d'Informatique | 16 - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics |
| 8 - Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information | 17 - Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire |
| 9 - Ecole Nationale Supérieure de Management | 18 - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme |
| | 19 - Ecole Supérieure de Commerce |

04 Annexes

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1 - Annexe de Maghnia (U. Tlemcen) | 3 - Annexe d'Aflou (U. Laghouat) |
| 2 - Annexe de Barika (U. Batna) | 4 - Annexe de Sougheur (U. Tiaret) |